



12 février 2021

Coronavirus (COVID-19) Mesures d'assouplissement dans les EMS en préparation

Afin d'améliorer la qualité de vie des résidents en EMS, l'Etat du Valais prépare depuis plusieurs semaines, en collaboration avec l'Association Valaisanne des Etablissements médico-sociaux (AVALEMS), l'assouplissement des mesures actuelles. Un projet de directives est en consultation au sein des établissements médico-sociaux (EMS). Selon celles actuellement en vigueur, tous les résidents ont la possibilité de recevoir des visites et de participer à des animations au sein de l'EMS. Dans la grande majorité des EMS valaisans, les résidents ont également la possibilité de partager des repas en commun à condition qu'il n'y ait pas de flambée de COVID-19 au sein de l'établissement.

Depuis mars 2020, la pandémie de COVID-19 a nécessité l'application de mesures au sein des EMS afin de protéger les aînés des conséquences graves liées au virus. Conscientes de la nécessité pour les résidents d'entretenir des relations personnelles avec leurs proches ou avec des tiers, les autorités cantonales ont défini un cadre favorisant ces contacts tout en limitant les risques de transmission. Différents paliers de mesures ont été établis en fonction de la situation épidémiologique. Selon les directives en vigueur, aujourd'hui tous les résidents ont la possibilité de recevoir des visites et de participer à des animations au sein de l'EMS. Dans la grande majorité des EMS valaisans, les résidents ont également la possibilité de partager des repas en commun à condition qu'il n'y ait pas de flambée de COVID-19 au sein de l'établissement. Certains établissements appliquent des mesures plus restrictives.

La question de l'assouplissement de ces mesures suite à la vaccination fait partie des préoccupations du canton qui y travaille en collaboration avec l'AVALEMS depuis plusieurs semaines. Dès le mois de janvier 2021, des discussions régulières entre le Service de la santé publique (SSP), l'AVALEMS et l'Unité cantonale des maladies transmissibles (UCMT) ont eu lieu à ce sujet. En outre, un groupe de travail intercantonal a été mis sur pied dans le but d'établir une base de directives communes. Ces directives sont mises en consultation auprès des EMS du canton. Elles prévoient notamment des assouplissements pour les visites, le port du masque, les activités collectives, ainsi que pour les sorties des résidents.

Si la vaccination a été bien accueillie par les résidents d'EMS, tous n'ont pas encore pu se faire vacciner. En outre, le personnel soignant n'est pas encore vacciné non plus. En raison du peu de données scientifiques récoltées jusqu'à présent et des incertitudes qui demeurent, notamment concernant les effets du vaccin sur la transmission du virus, il ne serait pas responsable de procéder à un assouplissement total des mesures. Les autorités cantonales valaisannes ont une réelle volonté d'offrir autant de liberté que possible aux pensionnaires, tout en suivant les recommandations de l'OFSP qui demandent de faire preuve de la plus grande prudence quand il s'agit d'opérer des assouplissements.

Personnes de contact

Esther Waeber-Kalbermatten, cheffe du Département de la santé, des affaires sociales et de la culture, 079 248 07 80

Victor Fournier, chef du Service de la santé publique, 078 722 38 83

